



LES FEUILLETS

Commune de HOCHSTATT

www.hochstatt.fr

Avril 2017 - N°64

LE MOT DU MAIRE

En à peine quelques jours, la nature s'est réveillée et nous enchante par les senteurs des jacinthes et la beauté des arbustes et arbres fruitiers en fleurs.

C'est le printemps...

Saison des validations des comptes administratifs et adoptions des budgets dans nos diverses collectivités locales ; exercice périlleux en ces périodes de vaches maigres.

Lors de la séance du 27 mars 2017, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, le budget pour cette année ; ceci sans augmentation des taux des taxes communales.

Vous trouverez dans ces feuillets les grandes lignes budgétaires et les projets d'investissement.

Comme vous le savez très certainement, la nouvelle communauté de communes Sundgau, née de la fusion de 5 anciennes com com, est sur les rails depuis le 1^{er} janvier 2017.

Inutile de revenir, pour se lamenter, sur les décisions gouvernementales relatives à la mise en place de la loi NOTRe et de ses conséquences.

Il s'agit, à présent, de travailler en commun dans un état d'esprit positif, dans la confiance et la proximité.

Les 89 délégués issus des 64 communes membres m'ont porté à la présidence de cette nouvelle entité ; au service de l'intérêt général.

L'enjeu est beau, l'enjeu est exaltant et malgré les difficultés, je suis certain qu'ensemble, nous parviendrons à bâtir les fondations du Sundgau de demain.

Un grand merci à celles et ceux qui ont participé au nettoyage de printemps « Haut Rhin propre » organisé en concertation avec le Département.

Avant de conclure, permettez-moi de vous inviter à user sans modération de vos droits et à faire preuve de civisme par votre participation aux scrutins nationaux à venir.

L'avenir de notre pays est entre nos mains !

Je vous souhaite bonne lecture de ces feuillets, de belles fêtes de Pâques et un excellent printemps.

Michel Willemann



LES FINANCES DE NOTRE COMMUNE

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le compte administratif, relevé exhaustif de toutes les recettes et dépenses réalisées au cours de l'année écoulée, permet de constater la qualité de la gestion communale et de l'apprécier par rapport aux prévisions du budget.

Les résultats de notre Commune pour 2016 se présentent ainsi :

FONCTIONNEMENT		
	BUDGET	REALISATIONS
RECETTES	1 284 068 €	1 284 029 €
DEPENSES	1 127 920 €	1 013 643 €
EXCEDENTS	156 148 €	270 386 €
TOTAL		270 386 €

En fonctionnement, l'évolution des dépenses courantes reste contenue : moins 0,80 % entre 2015 et 2016.

Les recettes courantes sont en baisse constante : moins 4,7 % entre 2015 et 2016.

INVESTISSEMENT		
	BUDGET	REALISATIONS
RECETTES	1 754 929 €	976 723 €
DEPENSES	1 754 929 €	1 026 278 €
DEFICIT		- 49 555 €
Report 2015		- 135 598 €
TOTAL		- 185 153 €

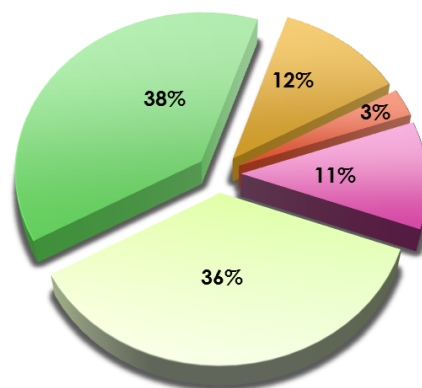
PERSPECTIVES 2017

Le 27 mars 2017, les élus se sont prononcés sur le budget communal 2017, dans un contexte difficile, où l'Etat diminue ses dotations, et notamment la Dotation Globale de Fonctionnement.

La Commune de Hochstatt n'est pas épargnée. L'addition de la baisse des dotations étatiques et des prélèvements effectués par l'Etat sur ses recettes est de plus de 150 000 € sur les quatre dernières années. Cette baisse continuera en 2017 et on peut s'attendre à une poursuite de cette politique de l'Etat à l'avenir.

Equilibré en recettes et en dépenses à **2 502 413 €** le budget 2017 se montre, à l'instar de ceux des années précédentes, volontariste.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

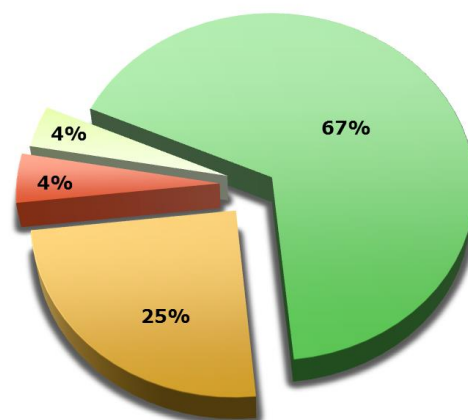


- Charges à caractère général
- Frais de personnel
- Autres charges (subv., SDIS, indemnités...)
- Frais financiers (intérêts...)
- Atténuations de produits (reversements de fiscalité)

Le budget des dépenses de fonctionnement reste relativement stable, - 0,45% en 2017, soit 5 000 € de moins par rapport au budget 2016.

Cette tendance traduit la nécessaire adaptation aux baisses des ressources et les efforts réalisés sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



- Produits des services et du domaine
- Recettes fiscales
- Dotations
- Autres recettes

Les recettes de fonctionnement sont en baisse de 0,8 % ce qui correspond à 9 000 € de moins par rapport au budget de l'an dernier.

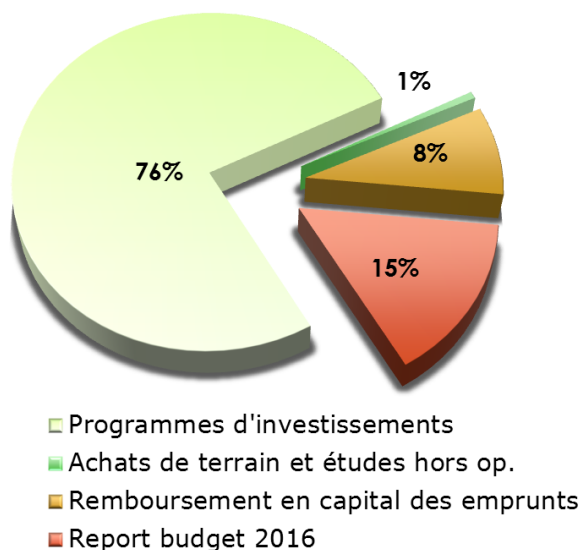
Les taux des trois taxes locales seront maintenus aux mêmes pourcentages en 2017 :

↪	Taxe d'habitation	13,23 %
↪	Foncier Bâti	10,84 %
↪	Foncier Non Bâti	56,68 %

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Outre les dépenses relatives au remboursement du capital de la dette (103 000 €), les travaux initiés en 2016 seront poursuivis et de nouveaux projets seront mis en œuvre.

Le total des dépenses relatives aux opérations d'investissements s'élève à 929 250,00 €.



Seront poursuivis et achevés en 2017 :

- ↪ La construction du bâtiment de l'épicerie de produits locaux dans la nouvelle zone de chalandise.



- ↪ Les travaux d'accessibilité à l'école primaire.

Nouvelle programmation 2017 :

- ↪ **Voirie – réseaux :**

Rue du 2ème Zouaves : aménagement de la voirie le long de la zone de chalandise. Préalablement, le réseau d'eau jusqu'au croisement avec la rue Bellevue sera refait par le Syndicat d'Eau.

Rue de Zillisheim : prise en charge du surcoût de la réfection à neuf de la rue de Zillisheim et du réseau d'eau pluviale. Ce tronçon de rue étant de compétence départementale, le début des travaux dépend du Département du Haut-Rhin, qui finance une réfection sommaire. Nous espérons qu'ils pourront être réalisés en 2017 ou en 2018.

Rue de Galfingue : création d'un éclairage public.

Divers équipements : panneaux, poteaux incendie, ...)

↪ **Aux écoles :**

Travaux de sécurisation.

Achat d'ordinateurs pour l'école élémentaire et achats de mobilier pour les deux écoles.

Rénovation des sanitaires des écoles.

↪ **Mairie et service technique :**

Plusieurs investissements de rénovation thermique du bâtiment de la mairie : remplacement de la chaudière et, si le Conseil départemental souhaite reporter la rue de Zillisheim à 2018, les combles de la mairie pourront également être isolés dès 2017.

Acquisition de matériel informatique et remplacement du véhicule technique électrique.

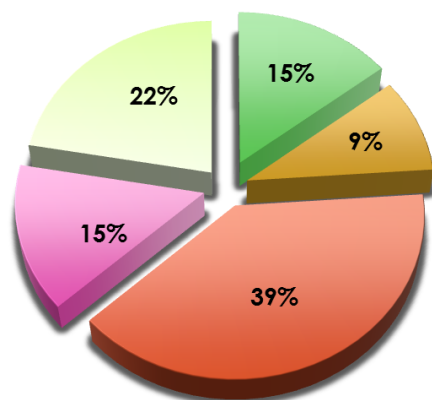
- ↪ Acquisition de **terrains**, notamment pour la réalisation d'un bassin de rétention.

- ↪ Matériel et équipement pour les pompiers.

- ↪ La création d'une **aire de jeux, angle rue de Galfingue / rue de l'Etang** pourra être entamée en 2017, en cofinancement avec le Comité des Fêtes.

- ↪ Un budget sera également consacré à la réfection des **chemins ruraux et forestiers**. L'Association Foncière étant dissoute, cette compétence revient à la Commune.

RECETTES D'INVESTISSEMENT



- Excédent de fonctionnement capitalisé
- Subventions à percevoir
- Compensation TVA et taxes
- Nouveaux emprunts
- Transfert résultat prév. de fonct.

Les recettes d'investissement comprennent :

- 270 386 € : excédent de fonctionnement capitalisé sur 2016,
- 177 170 € : autofinancement prévisionnel,
- quelques subventions aux investissements mais qui se font de plus en plus rares,
- et les recettes courantes d'investissement (FCTVA et taxe d'aménagement).

Les conditions d'emprunt étant très favorables et compte tenu de la bonne situation de la dette de la Commune, un emprunt de 480 000 € décidé en 2016 a été débloqué en 2017.

FOCUS sur l'endettement de la Commune.

Endettement par habitant : 520 € / habitant.

La situation de l'endettement de Hochstatt reste bien en dessous des communes de la même strate dont la moyenne est d'environ 870 € / habitant.

Capacité de désendettement en année : 4 ans et 4 mois d'épargne brute.

Ce qui signifie que si la commune devait rembourser toute sa dette, cela lui prendrait 4 ans et quelques mois.

Afin de préserver cette bonne santé financière, le choix de ne pas recourir à de nouveaux emprunts cette année a été validé par le Conseil Municipal lors du vote du budget.

OPERATION HAUT-RHIN PROPRE



Samedi 25 mars, une trentaine d'Hochstattois petits et grands sont partis des ateliers municipaux, répartis en cinq groupes, sillonner les abords de notre village à la chasse aux débris.

De la départementale au waldbergaecker, des vergers au bassin de rétention d'eau en passant par les abords de la forêt et du terrain de football, nos bénévoles ont débarrassé notre belle nature de plus de 400 kg de déchets (mouchoirs, papiers, cannettes, débris de verre, bouteilles plastiques, chaussures, vêtements, pneus...).

Il est important de rappeler les impacts négatifs des déchets non biodégradables dans la nature (pollution atmosphérique, pollution des nappes phréatiques) et sur l'importance fondamentale du tri. Nous devons impérativement changer notre comportement pour préserver notre planète et cela commence par des gestes simples du quotidien.

Enfin c'est autour de notre traditionnel verre de l'amitié que nos bénévoles ont pu terminer cette matinée, un grand merci à eux d'avoir donné un peu de leur temps pour que notre environnement retrouve un peu de sa beauté.

N'hésitez pas à venir nombreux nous rejoindre lors de notre prochaine édition d'Haut-Rhin propre.



SAMEDI 20 MAI 2017 TROISIEME EDITION

Le samedi 20 mai 2017 les habitants se mobilisent bénévolement pour réaliser ensemble des projets. Cette démarche favorise l'échange entre les habitants, toutes générations confondues, et crée un lien fort et fédérateur, plaçant le citoyen en tant que véritable acteur de sa commune. Une **réunion de préparation** de l'édition 2017 sera organisée le **mercredi 19 avril** à la salle de Musique Municipale à 19 heures. Rejoignez-nous !

Annulation de la fête des rues 2017

En raison de nombreuses contraintes : élections présidentielles et législatives, communions, fêtes des villages aux alentours... la fête des rues 2017 ne pourra avoir lieu. Nous vous donnons rendez-vous le 13 mai 2018 pour une nouvelle édition.

ELECTIONS

Election présidentielle :

1^{er} tour : dimanche 23 avril de 8h à 19h.

2^{ème} tour : dimanche 7 mai de 8h à 19h.

Election législative :

1^{er} tour : dimanche 11 juin de 8h à 18h.

2^{ème} tour : dimanche 18 juin de 8h à 18h.

Au mois de mars 2017, une nouvelle carte électorale a été envoyée à tous les électeurs inscrits de la commune.

Toutes les cartes électorales qui n'ont pas été distribuées avant le 1^{er} tour de l'élection présidentielle (problème d'adresse ou d'acheminement) seront à retirer en mairie.

Le vote par procuration permet à un électeur absent le jour d'une élection (appelé le « **mandant** »), de se faire représenter, par un électeur inscrit dans la même commune (appelé le « **mandataire** »).

Mandant et mandataire doivent être inscrits sur les listes électorales dans la même commune mais pas nécessairement dans le même bureau de vote. Établir une procuration est une démarche gratuite qui se fait à la gendarmerie, au commissariat ou au tribunal d'instance.

Le mandant doit se présenter **en personne** auprès des autorités compétentes et être muni :

- d'un justificatif d'identité admis pour pouvoir voter (passeport, carte nationale d'identité ou permis de conduire) ;
- du formulaire de vote par procuration Cerfa n°14952*01 téléchargeable sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604>. En cas d'impossibilité de le télécharger et de l'imprimer, il est également possible de le demander au guichet de l'autorité habilitée à établir la procuration.

Le mandataire ne reçoit plus de volet de procuration. C'est au mandant de le prévenir de la procuration. Le jour du scrutin, le mandataire se présente muni de sa propre pièce d'identité, au bureau de vote du mandant, et vote au nom de ce dernier, dans les mêmes conditions que les autres électeurs.

Les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement et de traitement de la procuration.

CARTES NATIONALES D'IDENTITE



Depuis le 28 mars 2017, notre commune ne peut plus réceptionner les demandes d'établissement ou renouvellement de Carte Nationale d'Identité (CNI). Ce qui change ? La demande de carte peut être faite en ligne. Sa réalisation et le dépôt des pièces justificatives ont lieu uniquement dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil des empreintes digitales.

Les CNI seront uniquement délivrées dans le Haut-Rhin par les 27 communes disposant du matériel nécessaire à leur établissement : Altkirch, Sierentz, Mulhouse, Dannemarie, Saint-Louis ... La délivrance de la CNI reste gratuite sauf en cas de perte ou vol comme c'est le cas aujourd'hui. Elle est valable durant 15 ans pour les majeurs et 10 ans pour les mineurs.

Retrouvez toutes les informations sur <https://passeport.ants.gouv.fr> La mairie de Hochstatt reste à votre disposition pour vous orienter et vous aider dans vos démarches.

MOUSTIQUE TIGRE



... Adopter les bons gestes pour éviter les gîtes de pontes

Ce qu'il faut savoir sur le moustique.

Originaire d'Asie, ce moustique est avant tout nuisant et pique durant la journée de très petite taille, le moustique tigre est plus petit qu'une pièce d'un centime d'euro. Il est noir, présente une bande blanche sur le dos et la tête, des tâches blanches sur le corps et les pattes. Il peut transmettre certaines maladies comme la dengue ou le chikungunya.

Comment les moustiques vivent-ils ?

Avant de voler et de piquer le moustique se développe en quatre étapes : œuf, larve, nymphe puis adulte. Les larves de moustiques ont besoin d'eau stagnante pour se développer. C'est à ce moment qu'il faut agir, avant l'émergence. Dans les marais, les fossés, les zones inondables et sur le domaine public, des traitements sont réalisés par la Brigade Verte, à l'aide d'un larvicide d'origine biologique.

Chez soi, c'est à chacun de faire le nécessaire !

PAS D'EAU STAGNANTE, PAS DE MOUSTIQUE

VIDEZ 1 FOIS PAR SEMAINE coupelles et soucoupes sous les pots de fleurs, gamelles, abreuvoirs pour animaux, bâches couvrant le mobilier de jardin, la piscine ou le tas de bois, pots, seaux...

ENTRETENEZ gouttières, rigoles et chenaux (curage), pièges à sable, bondes d'évacuation...

RANGÉZ À L'ABRI DE LA PLUIE jouets d'enfant, brouettes, seaux, arrosoirs, poubelles...

COUVREZ HERMÉTIQUEMENT récupérateurs d'eau, fûts, tonneaux...

CRÉÉZ un équilibre dans le bassin d'agrément pour favoriser la constitution d'un écosystème riche et stable. Des prédateurs naturels (autres insectes, batraciens ou poissons) mangent les larves de moustique.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

AVRIL

Vendredi 14 Avril l'ASH vous propose ses **CARPES FRITES** sur place ou à emporter à partir de 12 h Stade de football

Dimanche 17 avril l'ASH organise un **tournoi de football international**

MAI

Lundi 1^{er} l'ASH organise sa traditionnelle **marche du muguet** à partir de 8h30 Stade de football

Lundi 8 à 11h30 **commémoration** aux monuments aux morts

Samedi 20 mai à 7h30 aux ateliers municipaux **Journée citoyenne**.